



Le Mans, le 29 juin 2017

Sécheresse en Sarthe

Mesures de restriction des usages de l'eau

Appel à la vigilance sur le département

En Sarthe, du fait des conditions météorologiques particulièrement sèches et malgré les pluies localisées de ces derniers jours, la baisse des niveaux des cours d'eau se poursuit de manière très sensible.

Le nombre de bassins versants en situation d'alerte est, en l'espace d'une semaine, passé de 2 à 8 (Sarthe amont, Orne Saosnoise, Dué et Narais, Orne champenoise, Rhonne, Roule-Crotte, Deux-Fonds, Braye-Anille), **un bassin est en situation d'alerte renforcée (Vègre), et un bassin est maintenant en situation de crise (Veuve-Tusson).**

Des **mesures de restriction des usages de l'eau** sont définies par un arrêté préfectoral en date du 29 juin 2017, et sont applicables sur ces bassins-versants.

Ces mesures concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, ...). Elles consistent en une limitation des conditions d'usage de l'eau (arrosage des pelouses, des golfs, et des jardins, interdit entre 8h et 20h ; interdiction du lavage des voitures sauf en stations professionnelles,...), une limitation des volumes autorisés (limitation des prélèvements agricoles à 60 % des volumes autorisés sur les bassins en alerte, à 40 % sur les bassins en alerte renforcée), et à une interdiction totale de prélèvements sur le bassin en crise (Veuve-Tusson).

Par ailleurs, **les seuils de vigilance sont atteints sur 5 bassins-versants : Vaudelle-Merdereau-Orthe, Huisne, Gée, Loir, Aune.**

L'évolution rapide et à la baisse des débits appelle donc à une vigilance particulière, et il est demandé à chacun de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau (lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...).

Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : www.sarthe.gouv.fr



Situation au 26 juin 2017 des bassins versants par rapport
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011

